

Relancer l'économie: ce que les travailleuses et travailleurs du secteur manufacturier doivent savoir

le 8 juin 2020

Plus de 300 000 travailleuses et travailleurs du secteur manufacturier ont perdu leur emploi ou ont été mis en congé temporaire entre février et avril 2020. La plupart de ces travailleuses et travailleurs ont été mis en congé en raison des restrictions liées à la pandémie et beaucoup s'attendent à retrouver leur emploi une fois que la pandémie se sera calmée.

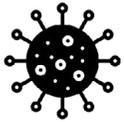
Tous les employeurs n'ont pas réagi de la même manière aux restrictions. Certains employeurs, dont l'industrie alimentaire et agroalimentaire, sont restés ouverts tandis que d'autres ont choisi de fermer temporairement leurs installations en raison de plusieurs facteurs, notamment une baisse de la demande de biens, les contraintes de la chaîne d'approvisionnement et les efforts déployés pour limiter le risque d'écllosion. Certains lieux de travail ont pu se tourner vers la fabrication d'équipements de protection individuelle (EPI) et d'autres dispositifs médicaux liés à la COVID-19. Des membres d'Unifor fabriquent actuellement des ventilateurs, des masques, des écrans faciaux et des blouses médicales.

Certaines parties du secteur manufacturier se remettent lentement en marche. Les employeurs qui ont fermé ont annoncé un redémarrage progressif et de nombreuses installations sont dans la première phase de réouverture, notamment dans les secteurs de l'automobile, de la construction navale et de certaines parties de l'aérospatiale. Dans d'autres cas, un retard dans la baisse de la demande ne fait que provoquer des perturbations dans les calendriers de production, déclenchant une deuxième vague de mises à pied. Les employeurs qui sont restés ouverts l'ont fait en déployant d'énormes efforts pour revoir les protocoles de santé et de sécurité.

Dans tous les cas de figure, les employeurs doivent mettre en place les conditions qui protègent les travailleuses et travailleurs contre la propagation du coronavirus.

À quoi doivent s'attendre les travailleuses et travailleurs du secteur manufacturier en retournant au travail

Le secteur manufacturier va rouvrir progressivement. Les lieux de travail à plusieurs quarts de production peuvent rappeler un quart de travail à la fois. Certains lieux de travail prévoient de maintenir le plus grand



nombre possible de personnes au travail en mettant en place un système de rotation des quarts de travail et de mises à pied. Les chaînes d'approvisionnement mondiales ont été perturbées, mais les frontières restent ouvertes pour les voyages d'affaires et les échanges commerciaux essentiels.

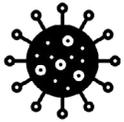
La réouverture de manière saine et sécuritaire doit se faire par le biais de diverses mesures de contrôle allant des contrôles techniques, comme une ventilation accrue ou des barrières de plexiglas, aux contrôles administratifs, comme la distanciation physique. Lorsque tous les autres contrôles ont été épuisés, l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) appropriés tels que des masques, des gants et des protections oculaires doit être adoptée. L'absence de contrôles appropriés peut conduire à des éclosions importantes de COVID-19.

Les travailleuses et travailleurs doivent s'attendre à voir une réorganisation substantielle de la circulation des biens et des personnes dans toutes les installations de fabrication. Unifor a travaillé en étroite collaboration avec nombre de ses employeurs pour aider à créer des protocoles de santé et de sécurité qui tiennent compte de tous les aspects, de l'entrée organisée dans le bâtiment aux rappels de distance physique et aux règles de temps de pause. Ces mesures, lorsqu'elles sont correctement suivies, protègent la santé et la sécurité des travailleuses et travailleurs et la continuité des activités.

Ce dont les travailleuses et travailleurs du secteur manufacturier doivent s'attendre de leurs employeurs

Les travailleuses et travailleurs doivent s'attendre à recevoir d'importantes informations de la part de leur employeur avant de retourner au travail. Ces informations doivent comprendre une formation et des instructions couvrant tout, des procédures de dépistage avant l'entrée dans l'installation, des mesures de distanciation physique, des procédures de détection du virus et des informations sur ce à quoi il faut s'attendre à l'intérieur de l'usine. Les principales attentes sont les suivantes:

- Établir et communiquer des protocoles de retour au travail; les travailleuses et travailleurs doivent recevoir une formation approfondie sur tout nouveau protocole en matière de santé et de sécurité
- Élaborer des directives de distanciation physique chaque fois que possible, y compris à l'entrée et à la sortie pendant les pauses et le dîner. De nombreux établissements ont fermé leurs cafétérias et limité l'utilisation des micro-ondes;
- Garantir l'accès à des EPI appropriés et la désinfection régulière des outils et des machines de travail;
- S'assurer que les installations ont été nettoyées et désinfectées, que les systèmes d'eau chaude et de refroidissement de l'air ont été vidés et que des contrôles techniques appropriés ont été mis en place;
- Veiller à ce que les travailleuses et travailleurs puissent bénéficier d'un congé avec protection de l'emploi s'ils ne peuvent pas retourner immédiatement au travail en raison de besoins liés à la pandémie pour la garde d'enfants, de personnes âgées ou d'autres personnes à charge; veiller à ce que leur service et leur ancienneté continuent de s'accumuler et qu'ils continuent d'être couverts par des régimes de retraite et d'avantages sociaux pendant leur congé, comme le prévoit la loi.



Ce dont les travailleuses et travailleurs du secteur manufacturier doivent s'attendre de la part du gouvernement

Les gouvernements jouent un rôle important dans la sécurité des revenus des travailleuses et travailleurs du secteur manufacturier. Les décisions relatives au commerce international des biens et des services ont également un effet considérable sur cette industrie. Les gouvernements doivent placer les travailleuses et travailleurs au centre de toutes les décisions qu'ils prennent. Les recommandations d'Unifor sont les suivantes:

- Veiller à ce que le système de sécurité des revenus reste souple pour répondre aux besoins de tous les travailleurs et travailleuses en période de transition. L'assurance-emploi, la Subvention salariale d'urgence du Canada et la Prestation canadienne d'urgence doivent faire en sorte que les travailleuses et travailleurs reçoivent un revenu de remplacement complet, quel que soit leur calendrier de retour au travail;
- Veiller à ce que les travailleuses et travailleurs reçoivent tous les paiements de soutien du revenu auxquels ils ont droit et qu'ils ont négociés dans leurs conventions collectives, y compris l'accès aux régimes de prestations supplémentaires de chômage (PSC);
- Faire tout son possible pour que la frontière reste ouverte en toute sécurité aux travailleuses et travailleurs essentiels, aux voyages d'affaires et au commerce international;
- Garantir un financement adéquat pour une capacité de garde d'enfants suffisante et synchroniser l'ouverture des entreprises avec la réouverture des services de garde d'enfants.

Le cas de la compagnie Lear

Le livre Safe Work Playbook (Guide sur la sécurité au travail) est un exemple de premier plan sur la façon de se concentrer sur la santé et la sécurité à l'ère des coronavirus. L'entreprise a rapidement élaboré des protocoles rigoureux en matière de santé et de sécurité, les a rendus publics et a servi de guide à d'autres établissements lors de leur remise en service, démontrant ainsi que l'atténuation des risques et la réussite du retour au travail peuvent être accomplies en même temps.

Le manuel de Lear sur la sécurité au travail peut être consulté à l'adresse suivante (en anglais seulement):
<https://lear.com/safeworkplaybook>

Ressources supplémentaires

Unifor a lancé un portail d'information sur la pandémie à l'intention de ses membres à l'adresse unifor.org/COVID19fr et les encourage à consulter régulièrement le site pour obtenir des mises à jour.

Abonnez-vous à Unilien, le bulletin d'information national hebdomadaire du syndicat, à l'adresse unifor.org/ sabonner et téléchargez l'application mobile d'Unifor sur votre téléphone intelligent.